

pas de belle-fille, je ne veux pas en avoir... C'est une machination infâme!... Tu te joins à mes ennemis pour persécuter ton père!...

—Vous ne voulez pas qu'elle attende chez vous, comme la décence l'exige, que je négocie son entrée dans un couvent,— ce qui demande un ou deux jours?

—Va t'en au diable! Pas une heure!

—C'est bien, dit froidement Urbain. Je vais louer un appartement, arrêter des domestiques, installer Mme de Lamothe chez elle. Mais comme tout cela coûte fort cher et que nous sommes tenus de pourvoir aux besoins de cette jeune femme dont mon pauvre frère a dissipé la petite fortune, je suis donc obligé de vous prier de régler le plus vite possible les comptes de tutelle que vous ne m'avez jamais rendus. Vous voudrez bien me dire aussi le chiffre de la pension que vous comptez faire, pour votre part, à votre petit-fils.

Cette fois, M. de Lamothe n'eut pas besoin de jouer la colère. L'explosion fut si violente, que Sophie crut le moment venu de faire sa majestueuse apparition.

—C'est bien, dit-elle bas à Urbain, partez vite pour la Banque; je me charge du reste.

Et s'approchant du lit où le vieillard s'agitait fébrilement:

—Ah! pauvre Monsieur! s'écria-t-elle avec une profonde commisération, si ça a du bon sens se metre dans un état pareil! Vous êtes tout rouge... Pour sûr, il a froid aux pieds!... Laurent, va chercher un cruchon...

Urbain filait déjà dans la direction de la banque, où il arriva fort en retard et commit plus d'une bévue avant midi.

Ce jour-là, il ne déjeuna pas, comme d'habitude, dans les environs de la Banque, mais revint à la maison, impatient de voir où en étaient les choses et tremblant de retrouver quelque sinistre.

Que s'était-il passé durant cette matinée mémorable? Personne ne le sut jamais exactement.

Sophie laissa tomber dans la suite quelques allusions à un colloque tumultueux où étaient intervenus feu Mme de Lamothe, le médecin, l'opinion du monde, le danger des procès, la crainte que le déjeuner ne brûlât, ce qu'avaient fait dans des cas aussi difficiles plusieurs grandes familles que Sophie avait servies, et certaine question de gages arriérés dont M. de Lamothe s'était toujours promis de réserver le paiement à ses héritiers.